

## **MAIRIE D'AVRESSIEUX**

### **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2020**

*(convocations du 8 octobre 2020)*

Absents excusés : Mme COUTANT (pouvoir à Mme BAILLY) – M. CATTAUD - PERMEZEL

#### **BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE**

Le dossier de permis de construire est présenté par Eric Traversier, en charge du dossier ; il sera déposé pour instruction avant la fin du mois d'octobre.

Les remarques concernent le parking qui comporte 49 nouvelles places : stationnement en épis à privilégier, traitement des eaux pluviales, options pour revêtement différents à prévoir dans la consultation.

L'appel d'offres sera finalisé pendant l'instruction du permis de construire.

Le dossier de subvention déposé auprès du département sera scindé en trois parties :

- Bâtiment périscolaire et restaurant scolaire
- Chaufferie
- Parking

Un dossier sera également envoyé à la Caisse d'Allocations Familiales.

#### **POSTE POUR REMPLACEMENT SECRÉTAIRE DE MAIRE**

Après discussion avec le Centre de Gestion, le conseil décide la création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans (commune de moins de 1000 habitants).

#### **POSITION DE LA COMMUNE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DOCUMENTS D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS**

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014, les communautés de communes qui ne le seraient pas préalablement, deviennent de droit compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017. Ce transfert est à nouveau opéré de plein droit le premier jour de l'année qui suit l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa du II de ce même article.

Ainsi, dans les trois mois précédant cette date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes peuvent s'opposer au transfert de cette compétence, par délibération des conseils municipaux dans des conditions de majorité particulière.

Le transfert n'aura pas lieu du au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la communauté de communes s'y opposent.

Le conseil municipal, estimant que ce transfert peut induire une perte de proximité avec les habitants sur des questions d'urbanisme et de foncier où ce lien demeure essentiel :

- Décide de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes Val Guiers au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Mandate M. le Maire pour transmettre cette décision à la Préfecture et au Président de la Communauté de Communes Val Guiers ;

### **DOSSIER SUBVENTION VOIRIE**

Le conseil municipal prévoit sur 2021 la réfection en enrobé de la portion de la route d'Urice (voie communale n° 4) comprise entre l'intersection de la route de Sur les Vignes et l'intersection de la route de Vers Bauge. A cet effet, il sollicite une subvention du Conseil Départemental pour une subvention au titre du FDEC 2021 sur la base du devis établi par l'entreprise SER TPR pour un montant total de **25 460 € HT** (surface estimée à 1380 m2).

### **VIREMENTS DE CRÉDITS**

M. le Maire indique que certains postes de dépenses nécessitent des virements de crédits sur l'exercice 2020, à savoir :

- changement de la table du conseil municipal
- changement du poste informatique de la mairie (devis Mosaïc)
- annulation d'un titre émis en double par erreur en 2018
- demande de subvention de la nouvelle association créée du Comité des Fêtes (M. Szwedzki, président, fait part des premières discussions intervenues)
- dépassement du montant de la participation au Syndicat des Ars

*Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de M. le Maire concernant les crédits nécessaires, après avoir délibéré :*

- accepte le devis de Mosaïc Informatique pour le changement du poste de la mairie pour un montant de 1 255 € HT,
- vote une subvention de 500 € au profit du Comité des Fêtes d'Avressieux, association nouvellement créée
- vote les virements de crédits nécessaires pour tous les points cités.

### **ILLUMINATIONS**

Le conseil accepte le renouvellement pour 3 ans du contrat avec la société Blanchère pour la location de décors lumineux. Le choix est fait sur le changement des suspensions pour décembre 2020.

### **TERRAIN COMMUNAL**

Le nettoyage du terrain acheté à M. Aluisio par les membres du conseil est prévu le samedi 7 novembre en matinée. La future utilisation de ce terrain sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.

### **ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

#### **Le Conseil**

**décide** de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

**approuve** l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,

## QUESTIONS DIVERSES

- La commission communication a finalisé le travail de révision du site internet en collaboration avec Marie-Laure Cathelin. Les associations seront sollicitées pour une mise à jour de leurs informations et il est proposé de mettre la liste des artisans de la commune. Il sera prochainement mis en ligne.
- Travaux de réfection des sanitaires de la salle polyvalente à entreprendre suite à fin de la procédure contre l'entreprise défaillante.
- Problème d'odeur de chlore dans l'eau potable signalé au lieudit « Sur les Vignes » à transmettre au Syndicat du Thiers, gestionnaire du réseau.
- Cérémonie du 11 novembre : compte-tenu du contexte sanitaire, seuls les élus se réuniront devant le monument aux morts pour un dépôt de gerbe.
- Prochaine réunion prévue le lundi 30 novembre

*Le Maire*

